

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE ARISTIDE BRIAND  
NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : .....2020-2021.....

Quorum : ...12.....

Numéro de séance : .....3

Nombre des présents : 14 + 5 (distanciel)

Date de convocation : ...03/02/2021....

Nombre d'absents excusés : 1

Présidence de : M. PAYEN DE LA GARANDERIE

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation N°

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration précédent (26/11/2020) pour vote
  2. Adoption de l'ordre du jour pour vote
- I- QUESTIONS FINANCIERES**
3. Forfaits mobile pour vote
  4. Conventions pour vote
- II- QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES**
5. Suppression/création de postes DGH 202 pour vote
  6. Ventilation DGH 2021 pour information
  7. Adhésion association Escalade Entreprises (parcours Jeune Envie Motivation) pour vote

**III- QUESTIONS DIVERSES**

**Signatures**

Le Président : V. PAYEN DE LA GARANDERIE

Le secrétaire de séance :



S. BOUANCHAUD .

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du jeudi 11 février 2021

	Qualité	Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	Vincent Payen de La Garanderie	X						
	Adjointe	Chantal Buchon	X						
	Gestionnaire	Viviane Locuratolo	X						
	CPE	Françoise Taté	X						
	.....								
<b>Élus locaux</b>	Collectivité de rattachement	Alain Robert	X			David Martineau			
	Ville de Nantes	Fanny Sallé	Xd			Caroline Hubert			
	Nantes Métropole	Olivier Chateau				Hélène Naulin			
	.....	Franckie Trichet				Mahaut Bertu			
.....									
<b>Personnalité qualifiée</b>		Pierre Gallier			X				
<b>Total</b>									
<b>Personnels de l'établissement</b>		M. Lafon			X	Mme Caixas	X		
		Mme Guézet	X			Mme Allain	X		
	Personnels d'enseignement	Mme Sauvourel	X			Mme Izacard			
		Mme Guyon				Mme Le Gall			
		M. Marchand	Xd			Mme Murzeau			
		Mme Coulomnier	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
<b>Total</b>									
<b>Parents d'élèves et élèves</b>		Mme Rouillard			X	Mme Guillon			
		Mme Guernouti	Xd			Mme Manoukian			
	Élus parents d'élèves	M. Castanier	X			Mme Mariot			
		M. Olivier				Mme Titri			
		Mme Pardo				M. Bouanchaud	X		
		M. Clouet	X			Mme Gounot	Xd		
<b>Elèves</b>		Maxime Benoit	X			Anna Pommereul			
		Amal Oujamaa	Xd			Salvador Encinas de Munagorri			
<b>Total</b>		19 (14 présents et 5 distanciels)							

Ouverture de la séance à 17h44.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration précédent (26/11/2020) :

<b>Délibération 1 - Le C.A. délibère -</b>	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	:14+4
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> :14+4
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration précédent (26/11/2020) pour vote

2. Adoption de l'ordre du jour pour vote

**I- QUESTIONS FINANCIERES**

3. Forfaits mobile pour vote

4. Conventions pour vote

**II- QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES**

5. Suppression/création de postes DGH 2021 pour vote

6. Ventilation DGH 2021 pour information

7. Adhésion association Escalade Entreprises (parcours Jeune Envie Motivation) pour vote

**III- QUESTIONS DIVERSES**

<b>Délibération 2 - Le C.A. délibère -</b>	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	:14+4
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> :14+4
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

**I. QUESTIONS FINANCIERES**

3. Forfaits mobile

Mme la Gestionnaire explique les besoins de souscrire deux forfaits pour téléphone portable pour un montant de 3,90 €HT/mois/ligne chez CIEL telecom.

L'un est destiné à remplacer les cartes prépayées dont disposait l'infirmière de l'établissement. Ce fonctionnement nécessitait un renouvellement tous les 3 mois.

L'autre est destiné à l'administration et permettra de faciliter la maintenance, l'accueil (pas d'agent d'accueil à plein temps) et de rester joignable durant les vacances scolaires notamment lors de l'intervention d'entreprises sur site (travaux).

<b>Délibération 3 - Le C.A. délibère -</b>	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	:14+5
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> :14+5
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

#### 4. Conventions pour vote

##### ➤ Convention d'adhésion au groupement de services de viande et charcuterie fraîches

Ce groupement de services permet de définir une politique d'achat commune aux établissements scolaires adhérents (Quoi, pour qui et quelle qualité).

Il agit aussi comme conseil pour les adhérents. Ce groupement est géré par le lycée N. Appert à Orvault.

#### Délibération 4 - Le C.A. délibère -

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 14+5

Suffrages exprimés : pour :14+5  
contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

##### ➤ Convention d'adhésion au groupement de commandes de viande et charcuterie fraîches

Ce groupement de commandes est lié avec le groupement de services du point précédent.

Cette convention permet de commander les produits définis par le groupement de services. Il est précisé que ces choix peuvent se faire par prix et par qualité (organisation de séance de test des produits) mais pas par proximité. Le code de la commande publique ne permet pas à ce jour de faire de la proximité un critère de choix des fournisseurs dans le cadre d'une mise en concurrence formalisée.

#### Délibération 5 - Le C.A. délibère -

Sens de la délibération : adoption

Vote : Nombre de votants : 14+5

Suffrages exprimés : pour :14+5  
contre : 0

Abst., blancs et nuls : 0

## II- QUESTIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES

### 5. Suppression/création de postes DGH 2021 pour vote

Besoins élèves par niveau

SIXIEMES										
	A	B	C	D	Groupes	Remédiation	TOTAL	nb gr	nb él	nb él/gr
EFFECTIF	28	28	28	28	28		112			
horai él.										
FRANCAIS	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		18			
MATH.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		18			
ANGL1	4		4	4	4		12			
ANGL NON SI		4					4	1	13	13
BI-ALL	3							1	15	20
ANGL SI L&L	4	4					4	1	15	15
HG SI DNL	2	2					2	1	15	15
ALL SI		4					4			
H/G EMC	3	3	3	3	3		12			
SVT		1,5	1,5	1,5	1,5	3	9			
PHYS	4	1	1	1	1	2	6			
TECHNO		1,5	1,5	1,5	1,5	3	9			
ARTS PL.	1	1	1	1	1		4			
ED.MJS.	1	1	1	1	1		4			
CHAM	2			2			2	1	15	15
E.P.S.	4	4	4	4	4		16			
ULIS										
TOTAL	37	26 ou 28	26	26 ou 28	26		124			

CINQUIEMES										
EFFECTIF	horai ét.	A	B	C	D	Remédiation	TOTAL	nb gr	nb ét	nb ét/gr
		28	27	27	27					
				h.prof			110			
FRANCAIS	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		18			
LATIN	1		1				1	1	15	15
MATH.	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5		14			
ANGL1	3		3	3	3		9			
ANGL NON SI	3	3					3	1	13	13
BI-ALL	3							1	8	8
ANGL SI L&L	4	4					4	1	15	15
HG SI DNL	2	2					2	1	15	15
ALL SI	2,5	3					3	1	15	15
ESP2	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		10	4	87	21,75
H/G EMC	3	3	3	3	3		12			
SVT	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		6			
PHYSIQUE	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		6			
TECHNO	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		6			
ARTS PL.	1	1	1	1	1		4			
ED.MUS.	1	1	1	1	1		4			
CHAM	2			2			2	1	15	15
E.P.S.	3	3	3	3	3		12			
ULIS							0			
TOTAL		26	27	26	26		116			

QUATRIEMES										
EFFECTIF	horai ét.	A	B	C	D	Remédiation	total	nb grou	nb ét pre	nb ét/gr
		28	29	29	28					
				h.prof			114			
FRANCAIS	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5		18			
LATIN	2		2				2	1	15	15
MATH.	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5		14			
ANGL1	3		3	3	3		9			
ANGL NON SI	3	3					3			
BI-ALL	3		3				3	1	19	19
ANGL SI L&L	4	4					4	1	15	15
HG SI DNL	2	2					2	1	15	15
ALL SI	2,5	3					3	1	15	15
ESP2	2,5	2,5		2,5	2,5		7,5	3	80	26,66
H/G EMC	3	3	3	3	3		12			
SVT	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		6			
PHYSIQUE	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		6			
TECHNO	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5		6			
ARTS PL.	1	1	1	1	1		4			
ED.MUS.	1	1	1	1	1		4			
CHAM	2			2			2	1	14	14
E.P.S.	3	3	3	3	3		12			
ULIS							0			
TOTAL		26	29	26	29	0	118			

TROISIEMES											
EFFECTIF	horai ét.	A	B	C	D	Ulis/UPE2A	Remédiation	total	nb grou	nb ét pre	nb ét/gr
		29	28	29	28						
				h.prof				114			
FRANCAIS	4	4	4	4	4			16			
LATIN	2		2					2	1	21	21
MATH.	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5			14			
ANGL1	3		3	3	3			9			
ANGL NON SI	3	3						3			
BI-ALL	3		3					3	1	15	15
ANGL SI L&L	4	4						4	1	15	15
HG SI DNL	2	2						2	1	15	15
ALL SI	2,5	3						3	1	15	15
ESP2	3	2,5	2,5	2,5	2,5	21		31	4	84	21
H/G EMC	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5			14			
SVT	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5			6			
PHYSIQUE	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5			6			
TECHNO	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5			6			
ARTS PL.	1	1	1	1	1			4			
ED.MUS.	1	1	1	1	1			4			
CHAM	2			2				2	1	8	8
E.P.S.	3	3	3	3	3			12			
ULIS						21		21			
TOTAL		31	29	31	31	42		162			

# Apports

RECAPITULATIF 2021					2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028		2029		2030		
Discipline	1	2	3	4	5	H. Diverses	base	supplé	total	différence																	
FRANÇAIS	18	18	18	18	18																						
MATH	18	14	14	14	14																						
ANGLAIS	20	14	14	14	14																						
ESPAGNOL	4	3	3	3	3																						
SVT	3	6	6	6	6																						
PHYSIQUE	6	6	6	6	6																						
ULIS	9	6	6	6	6																						
TECHNO	9	6	6	6	6																						
MATHS	6	6	6	6	6																						
HISTOIRE	16	12	12	12	12																						
<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	<b>114</b>																						

24,0 heures de réaffectation  
demande création poste  
demande de suppression de poste

HP 827  
HSA 24  
Total 661,8  
HFE 7,2

DGH 2020 : 622,8 heures	HP	606,9
	H8	15,9
Donc :	UPE2A	21
	ULIS	21
	prof. CHU	48

DGH 2021 : 624 heures	HP	608,1
	H8	15,9
Donc :	UPE2A	21
	ULIS	21
	prof. CHU	48

Prof. CHU	SOUVERET	Letres 14h	CSL
	PEROU	H8	BMP
	LE GRAND	Pro-Ch 18h	Poste 1er
	UPE2A	Est 18h	hp
ULIS	IZAGARD	1er degré	21h

Aujourd'hui, le collège dispose de 17 divisions. En septembre 2021, il n'y en aura plus que 16 (4 divisions par niveau). Cette réduction du nombre de divisions amène une réduction de la Dotation Globale Horaire (DGH) du collège Aristide Briand. Cette DGH est de 551 heures pour l'année scolaire 2021-2022. (527 heures postes et 24 heures supplémentaires).

M. le Principal introduit un tableau de répartition sans suppression de poste. Ce tableau présente un excédent d'heures dans de nombreuses matières du fait de la réduction de la DGH par rapport à l'année passée : 7 heures de trop en français ; 5,5 heures de trop en espagnol ; 9h de trop en technologie ; 14h de trop en allemand (considérant des regroupements de classes qui seront discutés plus tard) ; 7 heures en SVT et 3 heures en mathématiques.

Afin de réduire ces excédents, M. le Principal présente les tableaux présents dans ce document ci-avant. Il y présente une ventilation permettant d'intégrer l'enveloppe disponible de la DGH. Cette ventilation entraîne la suppression de 3 postes (français, allemand et technologie) et intègre aussi une suppression de poste « classique » en histoire géographique pour en recréer un autre sur un profil particulier (enseignement de l'histoire géographique en langue anglaise en SI).

Une enseignante est surprise que les heures d'allemand de sixième pour la section internationale (SI) ne soit pas prévues en dotation de base mais doivent être prises sur les heures supplémentaires. Une enseignante explique que la LV1 de la SI est l'allemand et non pas l'anglais car l'allemand est la seule langue vivante étrangère enseignée en SI (les élèves de SI sont majoritairement issus de parents anglophones ou provenant de pays anglophones).

La proposition de l'administration regroupe les groupes bilangues et SI lors des cours d'allemand.

La suppression du poste de français nécessite la création d'un BMP de 12h, soit 2/3 d'un temps complet de professeur. Pourquoi ne pas conserver un titulaire sur place qui irait faire un complément de service de 6 heures dans un autre établissement ?



création d'un poste en Histoire-Géographie pour la Section Internationale (en DNL).

<b>Délibération 8 - Le C.A. délibère -</b>	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 14+4
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 5+4
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 9

suppression d'un poste en Allemand.

<b>Délibération 9 - Le C.A. délibère -</b>	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 14+4
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 5
	<i>contre</i> : 9+4
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

suppression d'un poste en Technologie.

<b>Délibération 10 - Le C.A. délibère -</b>	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 14+4
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 5
	<i>contre</i> : 9+3
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 1

Lecture par une enseignante de la motion des professeurs.

Lecture par un parent d'élèves de la motion des parents d'élèves.

**1. Adhésion association Escalade Entreprises (parcours Jeune Envie Motivation)**

Association à une association de remotivation pour enfant décroché.

Le dispositif est de 4 demi journées par semaine pendant deux mois. Il s'agit d'un dispositif à l'attention des cas de décrochage scolaire les plus extrêmes, en échec dans les classes relais.

<b>Délibération 11 - Le C.A. délibère -</b>	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 14+4
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 13+4
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 1

### III- QUESTIONS DIVERSES

#### Organisation des cours d'EPS dans la période actuelle

Mme la Principale-Adjointe évoque le fonctionnement des cours de sport en ½ groupes. Du fait de l'interdiction de la pratique sportive en salle, des randonnées urbaines sont organisées. Ces randonnées sont d'une durée de 2 heures. Habituellement quand une activité a lieu en extérieur du collège (sortie scolaire) dans une matière particulière, le professeur est épaulé par des collègues. La création de demi-groupes permet aux enseignants d'EPS de pouvoir assurer l'activité seuls.

Dans un second temps, il est évoqué la situation récurrente de réquisition du gymnase Emile Morice. Ce gymnase est indisponible pour le collège durant les 3 mois d'hiver depuis plusieurs années. Si la crise sanitaire interdit aujourd'hui l'utilisation des salles de sports, l'indisponibilité de ces salles est antérieure et risque d'être postérieure à cette crise si rien ne devait être anticipé.

Comme nous le rappelle M. le représentant du Conseil Départemental, il est évident pour chacun qu'il ne s'agit pas ici de refuser que des populations fragiles soient mises à l'abri quand cela est nécessaire et ceci quelle qu'en soit la raison (COVID, Froid, afflux particulier de Migrants, ...).

Les parents d'élèves interpellent toutefois le conseil départemental sur son obligation de fournir au collège des locaux permettant le bon déroulement des enseignements légaux et obligatoires. Nous ne sommes plus aujourd'hui dans des épisodes exceptionnels mais bien dans une récurrence de ces réquisitions. Il faut peut-être que le Département cesse de considérer qu'il remplit ses obligations par la convention qu'il met en place avec la Ville de Nantes concernant l'usage du gymnase Emile Morice par le collège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

## Conseil d'Administration du jeudi 11 février 2021

### Explication de vote des représentant.e.s des parents d'élèves FCPE

La répartition du nombre d'heures d'enseignements pour la rentrée 2021 aboutit à la suppression de 3 postes d'enseignants titulaires (français, allemand, technologie) et la re-création d'un poste d'enseignant d'histoire-géographie DNL supprimé en 2020.

Dans sa proposition actuelle, nous dénonçons ce projet de répartition, ses conséquences sur les conditions d'enseignements, sur les apprentissages des élèves déjà malmenés cette année et les incohérences pédagogiques qui en découlent :

- Création d'un BMP en français de 12 heures :
- Instauration d'un numerus clausus en section bilingue allemand en 6<sup>ème</sup>, fixé à 15 élèves.
- Regroupement d'élèves bilingues de la section internationale et de la classe bilingue

En dépit de notre demande, les élèves de 6<sup>ème</sup> ne choisissent toujours pas la LV2, celle-ci leur est imposée alors même que la carte des langues de l'académie de Nantes répertorie l'allemand et l'espagnol au collège Aristide Briand.

La situation sanitaire actuelle a profondément dégradé les conditions d'enseignements et d'apprentissage, nous pensons que l'heure n'est pas à l'économie de moyens et de postes d'enseignants dans les établissements scolaires

Nous ne nous retrouvons pas dans la méthode utilisée, l'absence de concertation et regrettons le chantage aux heures supplémentaires.

En conséquence :

- Nous votons contre ce projet de répartition de la DHG
- Nous souhaitons interroger l'IA-IPR l'allemand sur la situation au collège.
- Nous souhaitons demander à l'inspection académique des moyens supplémentaires pour garantir un enseignement égalitaire entre tous les élèves du collège et combler le retard dans les apprentissages occasionné par la situation sanitaire actuelle

A Nantes, le jeudi 11 février 2021.

Les représentants des parents d'élèves FCPE.

collège Aristide Briand, Nantes, le jeudi 11 février 2021

Rentrée 2021: motion concernant les suppressions de postes liées à la dotation horaire

Les représentant·e·s des personnels du collège Aristide Briand dénoncent l'insuffisance de la dotation **en heures-postes** attribuée à l'établissement.

- Cette dotation impose d'utiliser la marge d'autonomie de l'établissement pour assurer aux élèves **l'enseignement obligatoire** qui leur est dû. Par exemple, depuis plusieurs années, l'établissement doit utiliser cette marge pour assurer les heures de LV1 dans la Section internationale.

- une même discipline peut subir une suppression de poste et apprendre l'existence d'un BMP de 12 heures.

- des collègues sont contraints d'assurer des HSA alors même qu'on supprime des heures-postes.

- de plus en plus de collègues doivent d'exercer sur plusieurs établissements ce qui déstabilise le travail d'équipe.

Nous dénonçons la logique économique sur fond de restrictions budgétaires qui provoquent des désastres pédagogiques et humains. Nous le dénonçons d'autant plus fermement que l'institution ne semble décidément pas tenir compte du contexte inédit et de la vulnérabilité qu'il provoque.

Pour ces raisons, nous nous prononçons contre les suppressions de postes mises au vote lors du CA du jeudi 11 février.

Les représentant·e·s des personnels au conseil d'administration